

M172



**Mémoire présenté par la
Coopérative de solidarité de la réserve
de la biosphère du Lac-Saint-Pierre
dans le cadre de la consultation
sur le projet de Plan de développement durable
du Québec**

Février 2005

Le développement durable

Son origine et sa définition

La majorité des intervenants provenant des milieux du développement ou de l'environnement savent que le concept de développement durable a été lancé par le rapport « Notre avenir à tous de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement » présidé par la première ministre de la Norvège, madame Brundtland¹. Ce concept qui vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles, a fait son apparition de façon très graduelle entre 1970 et 1987. Le rapport Brundtland définit le développement durable comme suit : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Cependant, peu savent que la « Stratégie mondiale de la conservation² » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), du Fonds mondial pour la nature (WWF) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui a précédé le Rapport Brundtland, soulignait que l'humanité, en tant que partie intégrante de la nature, était condamnée à disparaître si la nature et les ressources naturelles n'étaient pas préservées. Ce document, dix ans plus tard après sa parution, avait permis l'élaboration de stratégies nationales de conservation dans plus de cinquante (50) pays.

Un autre document, celui-là en 1991, provenant des mêmes auteurs et suivant le Rapport Brundtland de quelques années, a fort bien réorienté la discussion. Il s'agit de « Sauver la planète une Stratégie pour l'Avenir de la Vie³ ». Ce document définit plutôt le développement durable comme : « Le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes ». L'objectif de la stratégie « Sauver la Planète » visait à l'époque essentiellement à améliorer l'état de la planète et les conditions d'existence des peuples, en respectant deux exigences primordiales : la première était d'obtenir un engagement aussi large et profond que possible envers une nouvelle éthique : l'éthique de vie durable et de traduire ses principes en actions. La deuxième était d'intégrer la conservation et le développement : la conservation pour que nos activités respectent les limites de la capacité de charge écologique de la planète et le développement pour que tous les hommes aient droit à une vie longue, saine et épanouie.

¹Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED, Rapport Brundtland) 1988. Notre avenir à tous. Édition du Fleuve / Les publications du Québec, Montréal, 434p.

²UICN / PNUE / WWF, 1980. Stratégie mondiale de la conservation des ressources vivantes au service du développement durable. Union internationale pour la conservation de la nature, Fonds mondial pour la nature, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Gland, Suisse.

³UICN / PNUE / WWF, 1991. Sauver la planète. Stratégie pour l'Avenir de la vie. Gland, Suisse, 250p.

Quelques années plus tard, un événement majeur sur la planète est venu vraiment camper les principes et actions en faveur du développement durable. Il s'agit de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992. Le Sommet de Rio, où 179 pays ont adopté le Programme Action 21, lequel propose des actions concrètes en faveur d'un développement durable, a vraiment marqué la décennie des années 90 et continue de marquer les années 2000, plus marquant en ce sens que le Sommet de Johannesburg en 2003. Les sept (7) orientations ou thèmes suggérés par le plan Action 21 sont : 1- La qualité de vie sur terre; 2- L'utilisation efficace des ressources naturelles; 3- La protection des ressources globales communes; 4- La gestion des produits chimiques et des déchets; 5- Le développement économique durable; 6- Le renforcement du partenariat; 7- La mise en œuvre d'Action 21.

Le gouvernement du Québec, quatre ans plus tard, démontrait la mise en œuvre d'Action 21 en publiant « Exemples d'initiatives du gouvernement du Québec en matière de développement durable⁴ ». Ce document présentait, en reprenant les sept (7) thèmes d'Action 21, des initiatives du gouvernement relativement aux propositions retenues au Sommet de Rio. Il est même avancé dans ce document, que l'atteinte du développement durable présuppose qu'un certain nombre de conditions soit respecté. Parmi celles proposées par de nombreux chercheurs, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a retenu les trois suivantes : 1- Le rythme d'utilisation des ressources naturelles renouvelables ne doit pas excéder celui de leur régénération; 2- Le rythme d'épuisement des ressources non renouvelables ne doit pas dépasser le rythme de développement de substituts renouvelables; 3- La quantité de pollution et de déchets ne doit pas dépasser celle que peut absorber l'environnement. Cependant, à la lecture attentive de ce document, il ressort que nombre des initiatives citées dans le rapport reposent sur l'implication d'individus, de collectivités ou d'organismes dévoués à la protection de l'environnement.

Plus près de nous, soit le 25 novembre 2004, le gouvernement actuel, et son ministre responsable de l'environnement, déposait le Plan de développement durable du Québec. Encore une fois et fort malheureusement, bien peu de place est faite à l'initiative collective et individuelle. La reconnaissance et l'importance de l'effort des collectivités à sauvegarder la planète sont, à toutes fins pratiques, absentes du document. Il semble que la réussite de l'application du Plan de développement durable du Québec passe très fortement par l'implication du gouvernement et de ses ministères.

⁴ Direction de la promotion du développement durable du ministère de l'Environnement et de la Faune Québec. Mise en œuvre d'Action 21, 1996. Exemples d'initiatives du gouvernement du Québec en matière de développement durable. Québec. 104p.

Pas un mot, tout au long du document, sur l'importance d'impliquer ou de faire participer les paliers locaux de gouvernements. En effet, pour un gouvernement qui souhaite appliquer une décentralisation vers les régions, la mise en œuvre de ce plan est pourtant l'occasion rêvée. Il aurait été beaucoup plus profitable que chaque territoire de MRC, et le monde municipal, palier de gouvernement le plus près des citoyens, soient mandatés par le gouvernement d'initier des actions dans l'application du Plan de développement durable du Québec. Le développement durable est un concept qui doit se définir dans l'action. Tous les documents sur le sujet, tous les volumineux plans, tous les sommets de la Terre, ne sont que réflexion et orientation. Le développement durable dans son application vise trois objectifs, soit : l'intégrité écologique, l'équité entre les nations, les individus et les générations et finalement l'efficacité économique.

La prise en charge par le milieu

Partant de ces trois objectifs, le succès de l'adhésion des citoyens aux grands principes du développement durable ne peut reposer que sur la réglementation, la bonne volonté ou les ressources disponibles à l'intérieur de nos gouvernements et ministères. Il doit plutôt reposer sur l'implication de tous et sur une très large participation individuelle. Depuis trop longtemps les citoyens, devant le modèle qui est appliqué au Québec, se désresponsabilisent de génération en génération. Heureusement, la mobilisation gagne du terrain et plus récemment, et de plus en plus fréquemment, cette même mobilisation a permis de démontrer que les citoyens n'attendent que l'occasion de prendre en charge la protection de la planète. En effet, il était tout à fait souhaitable, entre 1970 et 2000, pour les divers paliers de gouvernement, de prendre en charge l'élaboration de lois en faveur de la protection de l'environnement et d'appliquer, de manière très centralisatrice par des fonctionnaires tout à fait compétents, ces mêmes lois. À l'époque le manque d'éducation, l'absence de moyens de communication et la non sensibilisation des citoyens à la protection de l'environnement justifiaient cette prise en charge par l'État. À l'ère de l'Internet et de la valorisation de l'éducation, l'État devrait plutôt rechercher l'adhésion des collectivités aux grands principes du développement durable. Nos gouvernements devraient miser sur l'initiative collective et individuelle. Ils devraient valoriser la prise en charge au quotidien plutôt que de valoriser l'application de programmes ou politiques. Le développement durable, et la sauvegarde de la planète, passent par l'engagement de tous et non par l'obligation de respecter lois et règlements. De façon évidente, il faudra toujours des lois et règlements pour sévir contre la délinquance et les délinquants. Cependant, il faudra également un État créatif qui permettra à tous et chacun de se sentir responsable devant l'avenir de la planète.

Plusieurs exemples viennent démontrer la nécessité et l'important succès d'actions initiées par les individus ou collectivités et, en cela, appuyés par le gouvernement. Des exemples comme le réseau des Écoles Bruntland, les Centres de formation en entreprise et récupération (CFER), le réseau des aires protégées appuyé par les ONG, la participation du monde municipal à Villes et Villages en santé, la planification d'aménagement du territoire par les MRC, la Politique nationale de la ruralité du Québec, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, sont quelques initiatives, qui ne pourraient tenir la route si elles n'étaient pas appuyées par le milieu et orchestrées seulement par l'État.

Autre initiative justifiant l'importance d'une prise en charge locale, l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ), dans le mémoire⁵ sur le projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2002-2007 qu'elle présentait à monsieur Jean-François Simard, ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau en avril 2002, démontrait encore une fois que le concept de développement durable passe par des initiatives ou actions individuelles. En effet, dans ce mémoire, l'ACLDQ avançait qu'il est nécessaire d'intégrer la préoccupation environnementale au développement local et qu'une façon d'y arriver, tout en permettant la protection de la diversité biologique, serait d'introduire une clause environnementale dans la politique d'investissement des Centres locaux de développement. Elle concluait dans le même mémoire, « notre volonté de s'associer à la présente démarche pourrait se traduire par des actions concrètes dont l'introduction d'une clause environnementale dans le Plan d'action local en matière de développement économique et de développement de l'emploi (PALEE) ». Cette détermination démontrée par l'ACLDQ est la clé du développement durable.

La Stratégie pour l'Avenir de la Vie⁶ énonce, en ce sens, l'importance de donner aux communautés ou organisations les moyens de gérer leur propre environnement : « Les convictions et la détermination de chacun d'entre nous joueront un rôle essentiel pour sauver la planète et promouvoir des sociétés durables. Cependant, c'est à travers nos communautés et organisations respectives que nous pourrions le mieux exprimer nos engagements. Qu'elles soient riches ou pauvres, urbaines ou rurales, les communautés locales constituent un instrument puissant et efficace dans la prise en charge d'un développement durable. Une communauté qui se veut durable prend soin du milieu dans lequel elle vit et respecte celui des autres. Elle utilise les ressources avec parcimonie, recycle les matériaux, limite le volume de déchets et les élimine avec un maximum de sécurité. Elle contribue à conserver les systèmes entretenant la vie et la diversité des écosystèmes locaux.

⁵Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ). Mémoire sur le projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2002-2007. 5 avril 2002. 11p.

⁶UICN / PNUE / WWF, 1991. Sauver la planète. Stratégie pour l'Avenir de la vie. Gland, Suisse, 250p.

Elle s'applique à satisfaire ses besoins dans la mesure de ses possibilités, mais reconnaît la nécessité de coopérer avec d'autres communautés ». La présence des CLD, et la prise en charge du développement local par les communautés en y intégrant une clause environnementale, deviendraient un instrument puissant en faveur du développement durable. En fait, cette prise en charge permettrait de rencontrer six grandes actions déjà identifiées dans la Stratégie pour l'Avenir de la Vie qui consacre un chapitre complet à l'importance des communautés locales dans un développement durable de la Planète.

Construire une société durable

Exemple majeur de prise en charge et de reconnaissance d'initiatives en matière de développement durable, le projet d'appliquer, par la mise en place des activités de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, les principes du développement durable, sur un territoire reconnu par l'Unesco, mérite d'être souligné et porté à l'attention de tout le Québec.

La mise en place des activités de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre repose, tel qu'il en a été conclu lors du 1^{er} Forum de la réserve de la biosphère en octobre 2003, sur une large concertation de tous les ministères, pouvoirs municipaux, organisations et collectivités présentes au lac Saint-Pierre. Tel que préconisé par l'Unesco, et tout particulièrement sur un territoire de réserve de la biosphère comme le lac Saint-Pierre, tous et toutes ont un rôle à jouer pour la conservation et le développement de ce patrimoine mondial. Ces mêmes collectivités ont un rôle encore plus important à jouer dans l'éducation des jeunes, eux qui demain prendront en charge ce territoire reconnu mondialement. Cela nécessitera un appel à la décentralisation des pouvoirs de l'État permettant ainsi aux collectivités de mettre en place des mécanismes de prise de décision, qu'eux-mêmes auront décidé, en concertation avec l'ensemble du milieu. Étant reconnu réserve de la biosphère, et souhaitant devenir un exemple de développement durable, le lac Saint-Pierre et ses collectivités rurales, avec la mise en place des activités de la Réserve de la biosphère auront enfin la chance de prétendre à le devenir. Il aura enfin la chance de favoriser l'initiative des collectivités dans le développement et la conservation du lac Saint-Pierre qui, comme le reconnaît d'emblée l'Unesco, est la clé de l'application du développement durable. En effet, le message véhiculé au sein du réseau des réserves de la biosphère en est un de prise en charge par les collectivités qui résulte à tout coup par une responsabilisation de ces mêmes collectivités. Il est révolu le temps d'attendre après l'État. Il faut plutôt se responsabiliser et agir dans une approche de développement durable. La philosophie au sein des réserves de la biosphère préconise exactement cette prise de conscience et de responsabilisation.

À l'automne 2003, s'est tenu le premier forum de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre. Ce forum a été précédé de cinq séances d'information tenues dans chaque secteur du lac Saint-Pierre. Plus de 300 personnes y ont participé et ont pu ainsi prendre connaissance du Plan directeur de développement écotouristique. Le forum de l'automne 2003 était d'autant plus pertinent, que plus de 150 participants de tout horizon sont venus constater que le lac Saint-Pierre, avec l'obtention de ce titre, ne cherchait qu'à être ou à devenir un exemple de développement durable. Afin d'y arriver, et telles que les conclusions du forum de l'automne 2003 l'ont fait ressortir, la Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère a élargi la représentativité au sein de son conseil d'administration. En effet, on peut maintenant y retrouver une variété de postes plus représentatifs du milieu : membres fondateurs provenant d'organismes socio-économiques, entreprises touristiques et élus de chacune des rives, représentants des commissions nouvellement formées (conservation, développement, éducation/recherche), et finalement représentants du monde universitaire et collégial composent cette nouvelle variété. Durant la dernière année, la Coopérative a également favorisé la mise en place de la Table des élus du lac Saint-Pierre. Cette table permet aux élus représentant six MRC et vingt municipalités, et permettra encore plus dans le futur, de s'exprimer sur des orientations du gouvernement qui touchent les collectivités du lac Saint-Pierre. Les élus se sont attaqués dès le départ, et de façon très réfléchie, à la problématique de la ressource poisson. En très grande majorité, ils y participent et de façon très intéressée. Les solutions ne sont toutefois pas évidentes, mais forcent la réflexion sur de nouvelles façons de faire et d'harmoniser les usages. Cette approche durable, de permettre à des décideurs d'explorer leurs limites, ne pourra que favoriser une plus grande prise en charge. Elle en fera de meilleurs élus à l'écoute des autres élus et des collectivités qu'ils représentent.

Le Plan directeur de développement écotouristique de la Réserve de la biosphère a nécessité près de trois années de travaux. Près de 200,000 \$ y ont été investis afin de bien maîtriser les enjeux du développement et de la conservation du lac Saint-Pierre. Ce plan démontre sans équivoque le très fort potentiel de développement du lac Saint-Pierre. Il identifie fort bien la clientèle, les marchés, l'opportunité d'un développement à l'international et la nécessité d'appliquer des conditions de réussite qui doivent nécessairement passer par une large concertation des collectivités du lac Saint-Pierre. Bon nombre de petites collectivités riveraines doivent compter que sur le lac Saint-Pierre, et son développement écotouristique, pour enfin espérer freiner la dévitalisation et l'exode des populations. Tout particulièrement, l'exode des jeunes apporte malheureusement à ces collectivités rurales une perte de main-d'œuvre que le développement écotouristique pourrait freiner, ou à tout le moins ralentir.

L'application du Plan directeur, et tel qu'il y est rapporté, amènera la création de plusieurs centaines d'emplois et la consolidation de plusieurs centaines d'autres. Pour ce faire, il faut susciter des projets, informer les populations de l'immense potentiel de créations d'emplois, compter sur l'appui des décideurs et des divers paliers de gouvernements. Toutes ces étapes passent par la mise en place d'une permanence dédiée au développement, à la conservation du lac Saint-Pierre et à l'éducation des générations futures. Tous ensemble, en appliquant les principes du développement durable, nous pourrions espérer devenir un exemple au Québec, au Canada et même à travers la planète toute entière. Nous y arriverons, pour ne mentionner que ces quelques caractéristiques : au sein d'un réseau reconnu mondialement, sous l'égide de l'Unesco, à l'intérieur d'un territoire composé de six MRC et vingt municipalités, couvrant quatre régions administratives québécoises.

Le Plan directeur de développement écotouristique nous permet de conclure que les possibilités de développement n'attendent que la concertation qui les fera se concrétiser. Les six annexes accompagnant le Plan directeur ne viennent que renforcer cette même certitude. Ces annexes ont été créées afin de bien connaître les enjeux du développement écotouristique, de saisir l'importance des milieux fragiles, de répertorier les activités présentes, d'identifier l'hébergement et les organisations déjà en place. Le Plan de réalisation des travaux, étalé sur trois années, apporte un éclairage sur le comment, avec qui et à quel moment nous entendons réaliser certaines actions prioritaires. En fait, tous ces éléments réunis n'ont qu'un seul objectif, permettre le développement durable du lac Saint-Pierre en concertation avec les collectivités, en cela, intégré à un réseau mondial reconnu par l'Unesco.

En conclusion, le choix du modèle coopératif n'est aucunement un hasard. Il a été au contraire très réfléchi. En effet, ce modèle démocratique a été retenu afin de favoriser et permettre la plus grande adhésion possible des collectivités du lac Saint-Pierre. De façon encore plus évidente, le modèle d'une coopérative de solidarité en regard avec l'application d'un développement durable, sur un territoire dédié à la prise en charge par ses collectivités de son développement et de sa conservation, demeure et demeurera une innovation en matière de développement durable.

Normand Gariépy,
directeur général du Centre local de développement de la MRC de D'Autray et
président de la Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre

Exemples de prise en charge en faveur d'un développement durable du lac Saint-Pierre

Réalisations remarquable

Le trafic maritime

L'industrie maritime a reconnu l'importance de participer à l'effort de conservation en mettant en place une réglementation volontaire sur la réduction des navires dans le secteur de l'archipel du lac Saint-Pierre. Cette mesure vise la protection des rives contre l'érosion.

La pêche sportive

L'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel afin de perpétuer l'activité de la pêche sportive organise depuis plusieurs années un tournoi père/fils – mère/fille. Ce tournoi très populaire permet de conserver bien vivante la tradition de la pêche au lac Saint-Pierre.

Le Programme relève des sauvagins du lac Saint-Pierre

Le Regroupement des sauvagins du Lac-Saint-Pierre a mis en place un Programme d'éducation visant la relève. Ce programme enseigne, à une vingtaine de jeunes par année, la conservation de la faune, l'étique du chasseur, les lois, les règlements et l'importance d'investir dans les habitats de la faune. Ce regroupement a tout récemment pris en charge un territoire aménagé qui est maintenant dédié exclusivement à la relève. En effet, un jeune issu du Programme relève peut, accompagné d'un adulte, s'initier à cette activité ancestrale bien de chez-nous.

MRC de Maskinongé

Implantation d'une nouvelle technologie d'enfouissement simultané des lisiers sur le territoire agricole de la MRC de Maskinongé

En réponse à une problématique spécifique associée aux odeurs émanant des lisiers épandus comme engrais de ferme et pour faire suite à la mise en place d'une réglementation de la MRC visant à favoriser une cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole, les agriculteurs du milieu ont élaborer un projet d'achat de groupe et d'utilisation partagée d'une nouvelle machinerie «propice» à la réduction des odeurs. Une belle initiative du milieu visant à aller plus loin que la simple réglementation en place pour assurer une meilleure qualité de vie aux résidants et pour améliorer l'image d'une profession de plus en plus sous-estimée.

Comité ZIP du lac Saint-Pierre

La mise en place d'un comité ZIP – zone d'intervention prioritaire, est déjà en soi un exemple de prise en charge du milieu fluvial par les collectivités. Le comité ZIP a organisé plusieurs consultations publiques dont entre autres une sur le plan de chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre. Également, le comité ZIP a été promoteur de projets terrain tels le nettoyage de berges (Louiseville 1999), aménagement de frayères (Yamachiche 2000-2001), la protection de l'habitat du poisson et la stabilisation de berges (projet Marais noir 2001-2002-2003), le Plan de conservation de l'Arisème dragon (1999-2000-2001). Aussi, plusieurs projets éducatifs et publications ont été réalisés.

Halte migratoire de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé

Le projet de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé se situe au nord de l'archipel des îles de Sorel, dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre. Ce projet de 400 hectares se répartit de part et d'autre de l'Autoroute 40, à mi-chemin entre Montréal et Trois-Rivières. Le site constitue la deuxième plus importante halte migratoire printanière de tout le fleuve Saint-Laurent pour le canard. Tout récemment on y inaugurerait un magnifique site d'observation.

Projet d'implantation d'une fenêtre sur le lac Saint-Pierre

L'idée de développer une fenêtre sur le Lac-Saint-Pierre et de faire une gestion intégrée des terres publiques du secteur trouve son origine dans les richesses mêmes de cet imposant plan d'eau, localisé au sud du territoire de la MRC de Maskinongé. La configuration des voies de circulation, le développement de la villégiature, la présence de la plaine inondable et différentes circonstances économiques et sociales ont fait en sorte que, jusqu'à maintenant, ces abords sont demeurés inaccessibles pour le public en général. L'implantation d'un accès public au Lac-Saint-Pierre est une idée qui fait déjà consensus dans le milieu. Les objectifs spécifiques du projet seraient de : mettre à la disposition des populations locales, régionales et touristiques, un accès au territoire de haute qualité afin de lui permettre de découvrir le Lac-Saint-Pierre; d'offrir des aménagements légers et sécuritaires, adaptés à la nature du milieu et à la vocation première du site, dans le respect de la réglementation en vigueur; développer un aspect éducatif afin de permettre aux visiteurs d'avoir une meilleure connaissance des richesses naturelles du territoire; encourager chez les utilisateurs une conscience environnementale; mettre en valeur les activités d'interprétation et d'observation de la faune et de la flore.

Ville de Trois-Rivières

La route touristique du Chemin du Roy

Le Chemin du Roy est la toute première route carrossable en Amérique. Elle relie Montréal/Québec et offre un panorama sur le Fleuve Saint-Laurent et tout particulièrement sur le lac Saint-Pierre. Il a été retenu dans un contexte de développement touristique d'en faire la promotion et la commercialisation. Les partenaires de ce projet sont les entreprises touristiques le long du Chemin du Roy, les CLD et MRC de l'Assomption, D'Autray, Maskinongé, Deschênes, Portneuf et Ville de Trois-Rivières, de même que les ATR de Lanaudière, Mauricie et Québec.

Partenariat entre le projet de la réserve de biosphère du Lac-Saint-Pierre et le programme de techniques de tourisme du Collège Lafleche de Trois-Rivières

Le programme de techniques de tourisme du Collège Lafleche de Trois-Rivières forme des intervenants qui peuvent agir comme agent d'information, de réservation, guide interprète de la nature et du patrimoine, animateur et guide accompagnateur, agent de développement et commercialisation de produits et événements ou comme agent de voyage. Lors de leur formation, les étudiants sont fréquemment impliqués avec des entreprises de la région, ce qui permet aux diplômés d'être performant rapidement. Le projet *Lac Saint-Pierre, réserve mondiale de la Biosphère* permettrait un milieu riche en apprentissage pour nos étudiants (travaux et stages). Nos diplômés représenteraient un avantage certain pour le projet. Plusieurs emplois seront directement reliés à leur formation et leur professionnalisme est garant des hauts standards de qualité qui seront exigés. Un modèle de gestion de certains services offerts aux visiteurs est présentement en réflexion par les départements de tourisme et gestion hôtelière.

Institut de recherche sur le développement durable

La gestion de la réserve de biosphère du Lac-Saint-Pierre, dans le respect des principes du développement durable, représente un défi collectif de grande envergure pour la région. L'Université du Québec à Trois-Rivières, avec ses programmes de formation et ses activités de recherche (ex. : Chaire de recherche en écologie des eaux douces, Chaire de recherche en histoire environnementale au Québec) assure déjà une présence du milieu scientifique en région. Au cours des deux prochaines années, en collaboration avec les autres partenaires universitaires et les partenaires du milieu socio-

économique, l'UQTR est prête à examiner les besoins de formation et à assurer un leadership dans le projet de création d'un Institut de recherche sur le développement durable. L'Université est également disposée à appuyer le développement de séjours scientifiques sur le thème du tourisme durable et de l'écotourisme.

MRC de Nicolet-Yamaska et Bécancour

Projet de mise en valeur de la marina et du Parc portuaire de la Ville de Bécancour

Un projet qui se veut en lien étroit avec la Réserve de la biosphère afin que les infrastructures et l'aménagement des lieux s'harmonisent avec les pratiques d'activités nautiques et terrestres de type écotouristique. L'objectif étant d'offrir à la clientèle diverses activités en matière d'observation de la nature, d'interprétation du milieu faunique et de la randonnée pédestre. Au plan touristique, la marina deviendra entre autres un lieu d'accueil et d'exploration pour la découverte du lac Saint-Pierre et de sa zone riveraine tout en offrant aux plaisanciers un environnement naturel de grande qualité.

Projet de développement du Centre de la Biodiversité du Québec

Le Centre de la Biodiversité du Québec est actuellement en processus d'évaluation et de développement afin de répondre à la demande grandissante de sa clientèle. Le futur concept d'aménagement et de mise en valeur des lieux a comme objectif premier d'offrir un produit de grande qualité aux visiteurs tout en étant complémentaire à l'offre touristique entourant la Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre. À cet égard, le Centre de la Biodiversité du Québec contribuera à accentuer le pouvoir attractif de la Réserve de la biosphère en offrant à la clientèle un produit novateur alliant nature, culture et tourisme.

SARCEL

Démarré en 1984, SARCEL offrait à l'origine, un programme éducatif sur l'Île Morasse à Nicolet et par la suite à Baie-du-Febvre. Parallèlement, SARCEL négociait, en 1985, la première entente pour la pratique d'une chasse contrôlée à la sauvagine dans des champs agricoles comprenant la participation de 22 producteurs agricoles et le partage des bénéfices nets entre les partis. À la demande du milieu, SARCEL a entrepris une vaste concertation qui a permis à de nombreux partenaires provinciaux et nationaux de mettre en place le premier projet du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et un des plus importants projets fauniques sur les rives du Saint-Laurent. Depuis, SARCEL est propriétaire d'environ 350 ha et possède des servitudes fauniques sur 155 autres hectares.

L'Oie de Baie-du-Febvre et La Grande Tablée des Oies

Née du besoin de produit dérivé pour Baie-du-Febvre, l'Oie de Baie-du-Febvre est le fruit de la concertation des intervenants des secteurs agroalimentaires, municipaux et touristiques. L'oie à rôti de haute gamme est mise en valeur lors d'un banquet annuel. La Grande Tablée des Oies préparée par les chefs cuisiniers des meilleures tables de la Mauricie et du Centre-du-Québec, cet événement culinaire peut compter sur le service expert des étudiants de l'école de cuisine Marie-Rivier de Drummondville.

Réglementation appliquée sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska

Entré en vigueur en 1987, le schéma d'aménagement de la MRC de Nicolet-Yamaska a été modifié, pour ce qui concerne la plaine inondable. Cette réglementation est incluse aux règlements de zonage des municipalités concernées. Deux règlements de contrôle intérimaire (RCI) sont présentement appliqués et apportent une protection accrue dans le territoire de la Réserve de biosphère, dont celui sur l'abattage d'arbres et celui sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles.

MRC du Bas-Richelieu

L'escadrille Richelieu

L'escadrille Richelieu fait partie des Escadrilles Canadiennes de Plaisances offre aux plaisanciers du Bas-Richelieu des formations en sécurité nautique et ce depuis 1966. Légalement, les plaisanciers sont responsables des dommages causés par les vagues de leur embarcation. Dans le contexte d'une réserve mondiale de la biosphère, moralement, les plaisanciers sont responsables des dommages que eux et leur embarcation cause à l'environnement. Dans le but de sensibiliser nos membres et la population en général à la beauté et à la fragilité de cet environnement, l'escadrille Richelieu dispense à l'intérieur de son cours de plaisance un cours de 2 heures ayant comme sujet «Les plaisanciers et le lac St-Pierre, réserve mondiale de la biosphère ». L'escadrille a le projet de maintenir cette collaboration au niveau local. Mais à une plus grande échelle, cette initiative pourrait prendre la forme d'ajouter un nouveau chapitre sur le Lac St-Pierre à l'intérieure du cours de plaisance de toutes les escadrilles du Québec qui ont un intérêt pour cette partie du fleuve St-Laurent.

Valorisation des matières résiduelles industrielles

Spécialisé dans la caractérisation des résidus de production à granulométrie fine et ultrafine, le Centre de recherche en environnement UQAM/Sorel-Tracy (CREUST) vise à répondre à la volonté du Bas-Richelieu de mettre le cap sur l'environnement et de trouver des solutions aux problématiques environnementales vécues par les entreprises. Associé au Cégep de Sorel-Tracy, le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) travaille conjointement avec le CREUST depuis 1999 à la valorisation de divers résidus industriels et vise à développer autant d'usages variés.

Plusieurs recherches menées par le CREUST ont conduit au développement, dans la région, de nouvelles avenues de valorisation de résidus industriels, voire même à la création d'une entreprise, en l'occurrence Fermag. Axé sur la valorisation des poussières d'aciéries pour produire un pigment de couleur, ce projet est aujourd'hui à l'étape de pré-commercialisation. D'autres recherches en cours ou en élaboration pourraient déboucher sur la mise sur pied d'entreprises dans le domaine du traitement ou de la valorisation des émissions atmosphériques, des effluents liquides, des matières résiduelles ou en valorisation de matières résiduelles. Recmix qui développe des alternatives d'utilisation du stérile minier de QIT-Fer et Titane constitue un autre exemple concret du type d'entreprise qui pourrait émerger de ces travaux.

Plan de démonstration en développement durable et responsable du Bas-Richelieu

Si l'implantation des CLD en 1998 a permis d'institutionnaliser l'élaboration de plans stratégiques régionaux issus d'un processus de concertation, on doit reconnaître qu'ils sont encore conçus de façon relativement traditionnelle, et ce, même s'ils intègrent généralement des préoccupations multisectorielles. Pour ceux et celles qui sont soucieux de développement durable, il appert que cette approche doit être bonifiée pour y intégrer les principes propres à un véritable développement intégré. C'est dans cet esprit que le CLD a entrepris d'élaborer en complémentarité avec son plan stratégique une première esquisse d'un plan en développement durable. L'objectif est de mieux comprendre, à partir des 3 fonctions d'une Réserve de la biosphère, et de visualiser à l'aide d'un diagramme, où nous en sommes et où nous voulons aller à partir des projets concrets sur lesquels les intervenants régionaux travaillent. Cet outil de travail servira à actualiser notre plan stratégique dès 2004 et à y intégrer certains objectifs et préoccupations en lien avec le développement durable.

Plan de revitalisation du Vieux-Sorel

Préoccupé par la détérioration du Vieux-Sorel et de son centre-ville, le maire de Sorel-Tracy mettait en place au printemps 2002 un groupe de travail afin de réfléchir à la problématique de la revitalisation de ce secteur. Dès le début des discussions s'est posé la question de l'approche à privilégier concernant

l'élaboration d'un plan de revitalisation. Devait-on se concentrer sur les questions d'urbanisme et d'amélioration du cadre bâti ou au contraire viser à y intégrer le plus grand nombre de problématiques? Devait-on l'élaborer à partir des seuls membres du comité et de fonctionnaires municipaux ou élargir la concertation à la population? Devait-on le réaliser dans les plus brefs délais ou prendre le temps nécessaire pour s'assurer l'adhésion du plus grand nombre? En un mot, devait-on avoir une approche de développement durable ou une approche traditionnelle? Les travaux d'une firme de consultants ont débuté et devaient durer une quarantaine de semaines. Ils se termineront avec la tenue des Assises du Centre-ville ou l'ensemble de la population sera invité à venir mettre une touche finale au projet qui aura été élaboré avec la participation de plus d'une soixantaine d'intervenants et de citoyens de tous les horizons.

Centre d'interprétation du patrimoine de Sorel

En 2002, le Centre d'interprétation du patrimoine de Sorel a procédé à d'importants travaux dans l'exposition permanente « Un pays entre terre et eau » afin de mettre en valeur les diverses composantes sur lesquelles s'appuie la reconnaissance du lac Saint-Pierre comme Réserve mondiale de la biosphère. Ce travail a amené à privilégier un concept qui favorise la transmission des informations par la création d'une ambiance au détriment de la dimension textuelle.

Le programme incitatif « Acheter recyclé » de la MRC du Bas-Richelieu ... un programme d'achat de produits recyclés unique au Québec

Le Bas-Richelieu, dans sa volonté de se démarquer des autres régions du Québec, tient à se positionner comme un « leader incontestable du développement durable ». C'est dans cette perspective que la MRC du Bas-Richelieu a mis en place, en collaboration avec Cascades, Collecte sélective Québec et Recyc-Québec, le programme « *Bouler la boucle* ». Elle a tout d'abord choisi le papier comme fer de lance de son programme; le papier étant utilisé quotidiennement par l'ensemble des citoyens, des institutions, des commerces et des industries.

Le recyclé... au même prix que le papier ordinaire! La MRC a négocié récemment une entente de prix avec le manufacturier Cascades afin qu'il puisse offrir le papier recyclé aux distributeurs au même prix que le papier régulier.

Le programme « récupération des piles usées » de la MRC du Bas-Richelieu

Fruit d'une concertation et s'inscrivant dans une volonté de favoriser encore plus la récupération et de protéger la qualité de l'environnement, le programme « récupération des piles usées » a été implanté au début de l'année 2003. Il a été instauré par la MRC en collaboration avec les municipalités, la Commission scolaire, les écoles, les compagnies Conporec, Matrec Environnement et RBRC, des commerces de détail et le CFER Réalité jeunesse de Sorel-Tracy. Les contribuables du Bas-Richelieu ont donc maintenant l'opportunité de déposer leurs piles usées dans des contenants spécifiquement identifiés à cette fin et qu'on retrouve dans les 12 bureaux municipaux, les 23 écoles et dans des commerces qui ont été ciblés (épiceries commanditaires, pharmacies et autres).

La collecte de ces contenants est assurée, sur demande, par la compagnie Conporec, le tri des piles par le CFER Réalité jeunesse Sorel-Tracy, le recyclage des piles rechargeables par la compagnie RBRC et le traitement des piles alcalines par la compagnie Matrec environnement.

MRC D'Autray

Société d'aménagement de Berthier D'Autray

La SABA a comme mission de promouvoir le développement et l'aménagement harmonieux de la région de Berthier dans le cadre d'une meilleure qualité de vie, du progrès socio-économique et du

respect de l'environnement. Les réalisations de la SABA sont nombreuses, entre autres, l'aménagement du port de plaisance à Berthierville et de la Capitainerie. La toute dernière réalisation est celle de l'aménagement du belvédère Jacques Lavallée. Ce belvédère a été aménagé au cours de l'été 2003 en l'honneur de M. Jacques Lavallée, président fondateur de la SABA. Ce belvédère aménagé en bordure du chenal du Nord permet aux citoyens, visiteurs et touristes de profiter de ce magnifique point de vue de l'archipel du lac Saint-Pierre qui donne directement sur l'île de la Commune.

La Corporation du patrimoine de Berthier

Fondée en 1978, la Corporation du patrimoine de Berthier a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation, la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine naturel, historique, architecturale et artistique de la région de Berthier. Des réalisations, la Corporation en a plusieurs à son actif. On ne peut passer sous silence la mise en valeur des maisons de la rue Frontenac à Berthierville. Aussi, celle qui retiendra notre attention cette année est nul autre que l'exposition des maisons de l'île Saint-Ignace-de-Loyola, de l'île Dupas et de l'île Saint-Amour qui s'est tenue à la Chapelle des Cuthbert cet été. Cette exposition a permis de connaître l'architecture et la beauté de ces maisons datant de plus de cent ans.

Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles

Des projets, la SCIRBI en a plusieurs à son actif. Pour en énumérer que quelques un, citons le projet d'un barrage sous la supervision de la FAPAQ et ENVIRONNEMENT QUÉBEC. Ce barrage permet de contrôler le niveau d'eau dans le marais. Il est fonctionnel même sans intervention humaine. Il vise à favoriser la reproduction du poisson et la nidification de la sauvagine. Pour la saison 2003, les employés-étudiants se sont activés à sensibiliser les jeunes à connaître et respecter la vie dans le milieu humide en permettant aux écoles d'utiliser les installations à des fins éducatives.

« Filles du fleuve », un ouvrage hommage

Ce livre, consacré aux îles de Berthier et de Sorel, fait l'éloge des îles et de leur histoire. Des îles de nature et de campagne qui sont maintenant reconnues internationalement. L'historien Christian Morissonneau a réussi à leur donner toute la place qu'elles méritent dans cette page d'histoire. Parce que ces îles ont une histoire, mais aussi une place dans celle plus vaste du territoire québécois, canadien et même nord-américain. Si on y ajoute les rives de chaque côté de l'archipel, on y découvre une des aires géohistoriques les plus riches du Québec.